

LES PRIORITES EN MILIEU SCOLAIRE

I - Les principes de la priorité pour les lycées.

1- Globalement par ordre de priorité :

- les lycées professionnels ;
- les lycées d'enseignement général et technologique ;
- les lycées d'enseignement général.

2- les motivations :

2-A premières priorités

La population des LP regroupent des filières d'enseignement court CAP-BEP. Classiquement, il s'agit d'une population peu favorisée en général et dont la scolarité a été pour la plupart aléatoire.

C'est une population, dans les filières industrielles notamment, essentiellement masculine qui fournira les catégories ouvrières et employés, qui ont les espérances de vie les plus faibles.

Ces quelques principes rapportés à la population générale marquent :

- *une morbidité et une surmortalité précoce évitable qui pèsent sur les indicateurs régionaux en étant supérieures aux moyennes (ouvriers et employés) ;*
- *des scolarités courtes ;*
- *des décrochages scolaires et un absentéisme important ;*
- *une insuffisance du sentiment de maîtrise des filières accueillant des élèves en particulière difficulté (classes d'insertion) ;*
- *des prises de risque supérieures aux moyennes et une vulnérabilité aux accidents.*

---->l'ensemble de ces principes conduisent à mener une prévention aussi soutenue que possible puisque limitée dans le temps eu égard à la durée de scolarité, **en privilégiant les filières CAP-BEP dans des spécialités telles que hôtellerie – restauration – transport et logistique – BTP – automobile – industrie.**

---->**certains établissements de type LP ou LEGT** ne répondant pas nécessairement aux critères de première priorité en termes de spécialité peuvent cependant être placés comme étant équivalents par le recrutement de leur population **dans un contexte géographique.** (RETHEL, Ste MENEHOULD, REVIN)

2-B deuxièmes priorités :

L'ensemble des lycées professionnels, du fait de scolarité globalement plus courte, d'une exposition supérieure aux risques dans des spécialités tertiaires, constituent les **secondes priorités.**

De plus, ces établissements ont souvent des filières de recrutement sur la base de collèges en difficulté ou prioritaires.

2-C les lycées d'enseignement général et technologique

Ces lycées sont des filières d'enseignement plus longues. Dans ces établissements plus qu'une action générale, ***une discrimination par filières plus exposées (évaluation avec l'EPLÉ) peut constituer l'élément essentiel de l'action de santé.***

2-D les lycées d'enseignement général

Ces lycées présentent les élèves les mieux orientés et à priori les plus performants. Toutefois ***une attention plus particulière peut être apportée à la seconde générale***, qui peut conduire à une réorientation et où les ***souffrances psychiques*** liées à l'âge et au stress peuvent être importantes.

3-Liste des établissements prioritaires (par ordre) :

ARDENNES :

LEGT-LP REVIN
LP J.B CLEMENT à SEDAN (automobile-industrie)
LP de VIVIER au COURT (industrie)
LP MALAIZE à CHARLEVILLE-MEZIERES
LP du CHATEAU à SEDAN
LP ETION à CHARLEVILLE-MEZIERES
Cité scolaire RETHEL
Lycée de BAZEILLES (hôtellerie)

AUBE :

LP des LOMBARDS à TROYES
LP VOISIN à TROYES
LP E.HERRIOT (textile-hôtellerie) à LA CHAPELLE SAINT LUC
LP BAR/AUBE (industrie)- cité scolaire
LP BAR/SEINE (travaux publics-maintenance agricole)

MARNE :

LP de VITRY le FRANCOIS (cité scolaire)
LP OEMICHEN à CHALONS EN CHAMPAGNE (transport-logistique-restauration)
Lycée des métiers EIFFEL à REIMS (hôtellerie-restauration)
LP YSER à REIMS (métiers du bois)
LPGODART ROGER à EPERNAY
La FONTAINE de VE à SEZANNE
LP CROIX CORDIER à TINQUEUX (maintenance industrielle)
LP de Ste MENEHOULD

HAUTE-MARNE :

Cité scolaire Blaise PASCAL à St DIZIER
Cité scolaire WASSY
LP ASHTON à CHAUMONT
LP les FRANCHISES à LANGRES
LP St EXUPERY à St DIZIER

NOTA: Les autres lycées d'enseignement général ou LEGT peuvent être prioritaires selon les filières (service à la personne, vente...). Pour les actions en lycée d'enseignement général priorité doit être donnée sur les secondes générales.

Les thématiques prioritaires : conduites à risques - souffrance psychiques – addiction - éducation à la sexualité.

Tous les LP et lycées disposent d'au moins un poste d'infirmière et un CES-C (comité d'éducation à la santé et à la citoyenneté).

Il est à noter que dans tous les LP un *enseignement de prévention* est dispensé : secourisme du travail - prévention des risques - gestes et postures.

Par ailleurs existe une commission consultative hygiène-sécurité à laquelle participent les élèves.

II - Les priorités pour les collèges.

La liste reste inchangée. Toutefois compte tenu de ***particularités locales***, le Rectorat de Reims propose que ***les départements puissent motiver d'autres établissements en priorité.***

L'ordre de priorité devra, malgré tout, respecter les items suivants :

- ZEP ou/et établissement sensible ;
- Taux de retards >2ans en 6^e, boursiers, Catégorie s Socio - Professionnelles défavorisés > moyennes académiques.

Peuvent être également ajoutés pour motiver un rajout départemental :

- la ruralité (selon la norme INSEE) ;
- le collège dans la moyenne mais présentant un taux d'incidents graves.

La liste des collèges prioritaires figure en pages suivantes.

LISTE DES COLLEGES PRIORITAIRES ARRÊTÉE PAR LE RECTORAT

Concernant les collèges, le rectorat a défini, à titre indicatif, des collèges prioritaires dans lesquels les associations sont amenées à intervenir pour des actions de Santé Publique. Ces collèges sont en ZEP et/ou cumulent les trois critères suivants :

- Catégories Socio Professionnelles défavorisées
- Taux de boursiers important par rapport à la moyenne académiques (26.20%)
- Retard d'entrée en 6^{ème} > 2ans
-

	Collège	Catégories Socio Professionnelles défavorisées	Boursiers	Retard d'entrée en 6 ^{ème} >2ans	ZEP
HAUTE-MARNE	St DIZIER L.PERGAUD	82,90%	63,50%	3,20%	oui
	JOINVILLE-J.CRESSOT	65,2	46,4	2	oui
	CHEVILLON	61,9	26,9	7	non
	St DIZIER-A.FRANCK	72,7	59,7	5,7	oui
	StDIZIER-Clos MORTIER	63,2	33,7	0	oui
	St DIZIER-Assomption	48,1		4,7	privé
	CHAUMONT-La ROCHOTTE	51,5	34,2	0	oui
	DOULAINCOURT	65,7	34,3	3,3	non
MARNE	FRIGNICOURT	70	41,5	4,9	oui
	REIMS-G.BRAQUE	67,3	52	10,5	oui
	FAGNIERES	54,8	29,4	0	oui
	REIMS-COLBERT	70,1	56,7	5,1	oui
	SERMAIZE	66,4	26,2	0	oui
	CHALONS-APPERT	56,7	30,8	7,3	oui
	REIMS-SCHUMAN	46,9	31,7	4,2	non
	REIMS-Paul FORT	71,9	53,1	2,7	oui
	REIMS-3 fontaines	51,2	28,7	3,1	non
	REIMS-JOLIOT CURIE	86	58	1,2	oui
	REIMS-PICASSO	62,4	36,5	8,8	non
	REIMS-F.LEGROS	65,2	38,4	2,6	oui
	EPERNAY-TERRES ROUGES	61,5	30,7	1,4	oui

	REIMS-M.BASTIE	55,7	33,7	3,7	non
AUBE	La CHAPELLE St Luc-CAMUS	66,9	44,5	0	oui
	""-BROSSOLETTE	84,5	54,6	0,9	oui
	TROYES-JACOBINS	69,1	55,2	2,2	oui
	TROYES-Marie CURIE	60,1	33,5	1,8	oui
	ROMILLY-Le NOYER MARCH	62,7	34,9	5,2	oui
ARDENNES	CARIGNAN-MARGUT	68,5	35,1	2,8	non
	REVIN-Jean MOULIN	81,2	55,7	9,6	oui
	GIVET	55,9	30,8	3,5	non
	CHARLEVILLE-LAGRANGE	75,2	64,7	6,9	oui
	SEDAN-TURENNE	59,3	43,5	5,2	non
	SAULT les RETHEL	68,1	39	2,7	non
	RETHEL-SORBON	56,9	38,6	4,8	non
	CHARLEVILLE-SALENGRO	75,4	68,2	11,3	oui
	VRIGNE aux BOIS	69,2	38,4	6,1	non
	REVIN-BRIAND	61,7	35,5	4,6	non
	SEDAN-Le LAC	84,5	68	5,9	oui
	BOGNY:MEUSE	76,6	38,4	11,1	oui
	CHARLEVILLE-SCAMARONI	60,6	43,4	5,7	oui
	CHARLEVILLE-ROUGET	66,1	50	3,4	oui
	SEDAN-FRESNOIS	67	35,3	2,4	oui
	FUMAY-les AURAINS	71	42,3	1,1	oui
	NOUZONVILLE	69,1	31,7	3,1	non
SEDAN-NASSAU	52,3	27,9	7	non	